

## PLAN D'ACTION

## GOUVERNEMENTAL

2024-2029

# LA FIERTÉ DE VIEILLIR EN BREF

### VISION

Une société inclusive et accueillante, où chaque personne a la possibilité de vieillir en restant active, en sécurité et en santé, tout en participant pleinement à la communauté.

### OBJECTIFS

- Adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population tout en veillant à l'équité intergénérationnelle;
- Améliorer les conditions de vie des personnes âgées, notamment pour les plus vulnérables;
- Permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible et faire en sorte que leur sécurité ne soit pas compromise.

### ORIENTATIONS

Vieillir et vivre ensemble, c'est :

- Favoriser la participation sociale des personnes âgées dans la communauté;
- Permettre aux personnes âgées d'y vieillir en santé;
- Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants à leur égard.

### APPROCHE

- Agir sur le niveau de vie des personnes âgées, leur mode de vie et leurs milieux de vie;
- Mobiliser des acteurs nationaux, régionaux et locaux dans les secteurs publics, communautaires et privés (ministère et organismes gouvernementaux, réseau de la santé et des services sociaux, municipalités et MRC, communautés autochtones, organismes communautaires, chercheurs);
- Inclure et favoriser la participation des personnes âgées, leurs proches et leur entourage;
- Mettre en place et soutenir la réalisation d'actions de proximité, intégrées et complémentaires propres à la réalité locale des communautés.

12 AXES D'INTERVENTION

102 MESURES

34 PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

23,4 G \$ D'INVESTISSEMENTS

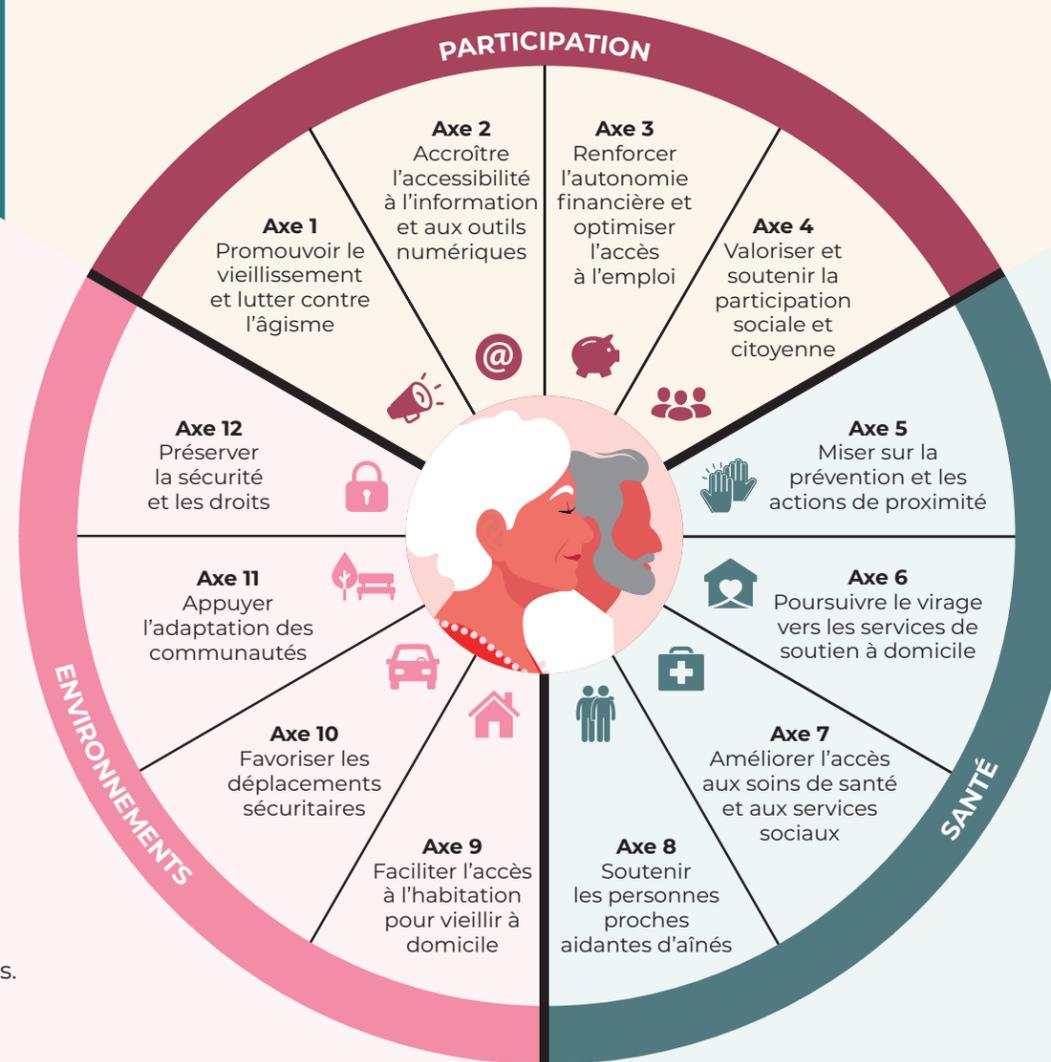
16 CIBLES

## ORIENTATION 3 – CRÉER DES ENVIRONNEMENTS SAINS, SÉCURITAIRES ET ACCUEILLANTS DANS SA COMMUNAUTÉ

13. 4 000 nouveaux logements abordables destinés spécifiquement aux personnes âgées seront construits.
14. 50 000 personnes âgées auront été consultées pour se prononcer sur les améliorations à apporter dans leur localité dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.
15. Plus de 300 petites infrastructures additionnelles auront été adaptées ou aménagées partout au Québec afin de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, telles que des installations dans des parcs, des sentiers, des ascenseurs, des rampes d'accès.
16. 1 000 000 d'appels téléphoniques auront été acheminés à des personnes âgées afin d'assurer leur sécurité à domicile.

## ORIENTATION 1 – PARTICIPER DANS SA COMMUNAUTÉ

1. Grâce à une simplification des démarches administratives, le nombre de formulaires nécessaires pour s'inscrire aux services et aux programmes destinés aux personnes âgées sur le site Web Quebec.ca sera réduit au minimum de 30 %.
2. Les modifications apportées au Régime des rentes du Québec contribueront au maintien en emploi d'au moins 15 000 personnes âgées de 65 à 69 ans supplémentaires.
3. 1 100 000 personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt pour soutien aux aînés.
4. Au moins 2 500 intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires et d'autres partenaires intersectoriels, dont les acteurs municipaux, auront été formés pour améliorer leurs connaissances au sujet de l'âgeisme et de ses enjeux.



Développer, transférer et utiliser les connaissances, la recherche et les innovations sociales

## ORIENTATION 2 – VIVRE EN SANTÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

5. Au moins 411 000 personnes âgées recevront des soins et des services à domicile.
6. Au moins 40,4 millions d'heures en soutien à domicile seront données.
7. Un service d'information centralisé sur l'offre de soins et services en soutien à domicile sera disponible en CLSC.
8. Au moins 5 700 nouvelles places en maisons des aînés ou maisons alternatives auront été créées pour des personnes ayant besoin de soins de longue durée.
9. 100 % des personnes visées en RPA bénéficieront du programme d'allocations personnalisées.
10. 80 % du personnel des RPA aura été formé et accompagné pour détecter les troubles neurocognitifs majeurs.
11. 60 % des personnes âgées inscrites dans un groupe de médecine familiale ayant établi un partenariat avec un pharmacien auront bénéficié d'une optimisation de leur dossier pharmacologique.
12. 175 000 personnes âgées supplémentaires auront été repérées grâce à des initiatives de travail de milieu et de gériatrie sociale.